



Section du Bassin minier  
7 juin 2017

## Projet régional de santé: une politique de santé à sens unique? (suite)

Après avoir commenté : « adapter l'offre aux besoins... » (p. 4), « La pérennité de notre système de santé est directement lié à sa soutenabilité financière... » (p. 7) et « -La pénurie de professionnels de santé- (p. 12), la spécialisation des établissements de santé et la concentration des plateaux techniques ( p. 16), nous poursuivons notre analyse du Cadre d'orientation stratégique (COS).

**Démocratie en santé et participation citoyenne** - « la loi de modernisation du système de santé renforce la démocratie en santé, avec notamment la création d'une union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) qui se déclinera par une délégation régionale » (p. 38) La mise en oeuvre des politiques de santé, réduisant l'offre de soins de qualité et de proximité depuis dix ans, rencontre de plus en plus des réactions contraires. Face à ce constat les pouvoirs publics veulent chercher le consensus des populations et sous couvert de « démocratie en santé » envisagent de regrouper les différentes associations d'usagers pour mieux les orienter dans le sens des politiques décidées. Le Collectif interassociatif sur la santé (CISS), qui regroupait 43 associations, a adopté à l'unanimité les statuts de la nouvelle union. Il se fonde ainsi dans l'UNAASS, qui regroupe 72 associations. Par contre la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, qui compte 120 comités adhérents, est opposée et affirme que « *Cette Union est antidémocratique, elle est structurée autour du Collectif interassociatif sur la santé (CISS) et nous ne pouvons pas en faire partie* » (Roselyne Leverrier, vice-présidente). Il faut rappeler que la Coordination est opposée aux Groupements hospitaliers de territoire (GHT), dont le vrai but est de faire des économies (22000 postes supprimés dans les hôpitaux sur trois ans). En mars dernier plusieurs associations ont déposé une requête auprès du Conseil d'Etat demandant l'annulation du décret concernant la création de l'UNAASS.

**Contre la poursuite du démantèlement de notre Centre Hospitalier** – Depuis la création en 1991 du Syndicat Interhospitalier (SIH) qui regroupe le CH Jean Bouveri et le Centre Médico-Chirurgical (CMC) Saint-Exupéry et la mise en service des nouveaux bâtiments avec un nouveau plateau technique ( 72 lits en chirurgie) et le rachat de la clinique Claude Forest (20 lits) en 1998, le nouvel ensemble assurait la prise en charge de base des patients en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), ainsi que le Service des Urgences. Mais: **2007** – fermeture de l'Unité de Soins Intensifs (transformé en soins continus), **2008** – application de la tarification à l'activité (T2A) à 100% (diminution des recettes de 1.114.854 euros), **2009** – création d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) avec l'Hotel-Dieu du Creusot: fermeture de la maternité, du Service de Pédiatrie, des Urgences pédiatriques et de la chirurgie viscérale, **2011** - mise sous tutelle avec la mission de M. Métails (non renouvellement des contrats à durée déterminée et une centaine de suppression de postes), **2014** - l'Agence Régionale de Santé (ARS) envisage la spécialisation (chirurgie ambulatoire et gériatrie) devenant une antenne de l'hôpital de Chalon, **2015** - le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) envisage la suppression d'un plateau technique sur la CUCM, **2017** – trois projets sont envisagés qui bouleversent complètement l'organisation actuelle, réduisant considérablement l'offre de soins et les personnels.

**Inacceptable: seulement une action massive et suivie peut inverser la tendance et sauvegarder une offre globale de soins de qualité et de proximité. Nous appelons à participer au rassemblement organisé par le Codéf (Collectif de défense des usagers des hôpitaux) le:**

**samedi 10 juin à 10h – place de la Mairie à Montceau-les-Mines**